

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10/04/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
8	7	7

Vote
A l'unanimité
Pour : 7
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2025, le 10 Avril à 18:00, le Conseil Municipal de la Commune de Presly s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur MOREAU Nicolas, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 03/04/2025.

**Présents** : Mmes : GRIVEL Christelle, LE PELLEY DUMANOIR Sophie, ROQUES Catherine, MM : CLOZIER Cyrille, LOHSE Philippe, MANDRA Rodolphe, MOREAU Nicolas

**Excusé**: BEDET Sébastien

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Préfecture du Cher  
Le :  
Et  
Publication ou notification du :

**A été nommé(e) secrétaire** : ROQUES Catherine



### 2025-06 – VOTE DU COMPTE DE GESTION 2024

Après s'être fait présenter les opérations de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur, accompagné des états du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2024,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures, le montant de chacun des soldes figurants au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- 1- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2024, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2 -Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

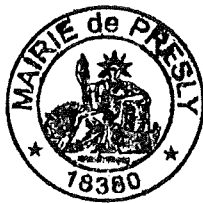
DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2024 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Le compte de gestion est adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :  
En mairie, le 15/04/2025  
Le Maire  
Nicolas MOREAU

Secrétaire de séance  
Catherine ROQUES



Transmis au contrôle de légalité le 28/04/2025  
Publication sur le site internet de la commune le 23/04/2025

# Acte à classer

2025-06

<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL\_2\_2025-04-23T14-00-51.00 ( MI260738037 )

Identifiant unique de l'acte : 018-211801857-20250410-2025-06-DE ( [Voir l'accusé de réception associé](#) )

Objet de l'acte : VOTE DU COMPTE DE GESTION 2024

Date de décision : 10/04/2025



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales  
7.1. Décisions budgétaires  
7.1.2. Décisions budgétaires

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : [2025 06 Vote du compte de gestion 2024.PDF](#) Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Transmis

Accusé de réception

Date 23/04/25 à 14:00

Date 23/04/25 à 14:00

Date 23/04/25 à 14:07

Par [SESTRE Corinne](#)

Par [SESTRE Corinne](#)

